— Présidence

Membres du Bureau de la SEPAM.

Moret-Loing-et-Orvanne, le 26 décembre 2022.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU N°1 DE LA SEPAM – SAISON 2022/2023

Les nouveaux membres du Bureau de la S.E.P.A.M. se sont réunis, au siège, afin de tenir leur première réunion de la saison 2022/2023 le :

Mercredi 7 décembre 2022, à 20 heures.

Étaient présents :

Madame Bernadette MARTIN.

Messieurs Pascal BARACHON, Bernard CLAUD, Julien FOSSAY, Antoine GUETTE, Didier LIMOGES, Pascal MAROTTE et François PETETIN.

Excusés :

MM Roger DOS SANTOS et Gérard DRUAIS.

Assiste :

Madame Annie BIANCHI.

La séance est ouverte à vingt heures dix-neuf.

0. POINTS LIMINAIRES.

SECTION GYMNASTIQUE

La section gymnastique a tenu son Assemblée Générale le 24 novembre dernier — qui a regroupé 22 adhérents pour 12 pouvoirs.

L'occasion de rappeler les différentes activités effectuées durant la saison par les 46 adhérents, de renforcer le Bureau via l'élection d'une nouvelle Trésorière adjointe et d'annoncer les futurs rassemblements de la saison en cours.

Ce moment fut également l'occasion d'échanger sur les différents dysfonctionnements rencontrés lors des séances hebdomadaires, comme la soufflerie dans la salle verte et le manque d'aménagements du vestiaire inhérent.

SECTION KARATÉ

À cause de pannes de chauffage survenues lors des tests de rallumage effectués au mois de décembre alors que le froid s'était déjà installé 3 semaines auparavant sur le

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

territoire, la section a dû suspendre ses activités pendant près d'une semaine – ce qui est regrettable.

Arrivée d'Antoine GUETTE à 20 heures 28.

La suspension fut inévitable puisque le thermomètre peinait à atteindre deux chiffres au compteur dans l'enceinte du dojo, rendant les conditions de pratique inenvisageables…

Élément nouveau – (non échangé durant la réunion) : les services communaux ont décidé de procéder au remplacement des baies vitrées du dojo du gymnase, causant sa fermeture depuis le lundi 12 décembre dernier. Ni la SEPAM, ni la section n'ont été prévenues à l'avance de cette intervention (la découverte s'est faite sur site via une note du service technique accrochée sur la porte et le retrait de la majorité des tapis).

Le Président indique qu'une lettre généralisée sera envoyée au premier édile courant janvier relatant des multiples anomalies (pour certaines persistantes et d'autres nouvelles) rencontrées majoritairement au sein des infrastructures communales. Il est rappelé que la section Basket a déjà envoyé un écrit il y a quelques semaines et que la section Karaté va en faire de même. Les élus sont également bien au fait des dysfonctionnements puisque S. Gréau-Cros est régulièrement sur le terrain pour constater les dégâts.

I. NOMINATION D'UN MEMBRE D'HONNEUR

De manière à la remercier pour son dévouement à la SEPAM et pour qu'elle poursuive sa participation aux travaux du Bureau et du Comité Directeur (puisque les deux sièges de la section Basket – dont elle est issue – sont pourvus par François PETETIN et Julien FOSSAY), le Président propose – en conformité avec son annonce lors de l'AGO du 17/11/2022 – la nomination d'Annie BIANCHI *(ancienne Vice-Présidente de la SEPAM, ancienne Présidente de la section Basket et actuellement Secrétaire adjointe de cette dernière)* en tant que membre d'honneur de la S.E.P.A.M.

Arrivée de François PETETIN à 20 heures 37.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des suffrages (8/8).

Annie BIANCHI – qui devient le premier membre d'honneur de la SEPAM – remercie les membres du Bureau pour cette nomination. *Mme BIANCHI pourra désormais assister à l'intégralité des réunions du Bureau et du Comité Directeur de l'association.*

II. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022

Comme il l'avait annoncé à l'issue de cette dernière – et déjà en amont – le Président assure que le mandat qui lui a été confié s'inscrira dans la continuité de l'élan insufflé durant 21 ans par son prédécesseur Didier Limoges. La priorité immédiate – en sus de la préparation du soixante-dixième anniversaire de la SEPAM – est d'assurer l'unité des sections, leur bonne continuité administrative et sportive, ce malgré les dysfonctionnements rencontrés au quotidien et bien indépendants de la volonté de ces dernières.

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

III. RETOUR SUR LE TÉLÉTHON 2022

Pour cette édition 2022 du Téléthon, la section Basket et la section Gymnastique se sont mobilisées en signant un additif au contrat de la ville de Moret-Loing-et-Orvanne.

Les dirigeantes de la **section Gymnastique** se sont mobilisées aux côtés des membres du comité citoyen de la commune déléguée de Veneux - Les Sablons pour tenir la buvette et vendre des gâteaux à la Salle Rolland Dagnaud durant tout l'après-midi du samedi 02/12. Bravo à Bernadette et Claudine !

Durant les rencontres de championnats du samedi au gymnase municipal de Moret-sur-Loing, la **section Basket** a quant à elle organisé de multiples tombolas avec de nombreux lots à remporter, ainsi qu'un panier garni !
De nombreux visiteurs et parents sont passés, avec, en résultat des courses, 255€ récoltés pour le Téléthon.

En l'espèce, Bernadette MARTIN était dans l'impossibilité d'indiquer le montant des bénéfices générés par l'action menée. Elle ignorait par conséquent la somme qui allait être reversée à l'AFM puisque la municipalité a rassemblé les dons dans une boîte commune (avec les autres associations du site de Rolland Dagnaud) sans explications préliminaires du sort de ces dernières. S'est ensuite installée — sans transition — une discussion relative aux regrets des dysfonctionnements présents dans la transmission des informations par les services municipaux pour la manifestation, dont l'organisation sur le fond méritait également davantage de discussions et de consultations.

Élément nouveau – (non échangé durant la réunion) : Les services municipaux, quelques jours après la réunion, ont indiqué que la remontée des fonds (répartis équitablement entre les stands du site Dagnaud) par les associations devait se faire via le retrait des liquidités a postériori en Mairie de Moret-Loing-Loing-et-Orvanne puis par l'encaissement de ces dernières via les comptes respectifs des associations. Les dons se feront ensuite par chèque à déposer aux permanences de la coordination du sud. Les sommes récoltées par les associations de la commune s'élèvent à 3 894,10€.

***Le Président félicite les deux sections pour cet élan de solidarité et formule le vœu que, pour l'édition 2023, toutes les sections organisent une action en faveur de l'AFM (dans l'idéal sur un même site pour montrer l'unité de la SEPAM).**

IV. RETOUR SUR LES ASSISES ASSOCIATIVES DE MORET-LOING-ET-ORVANNE

En guise de troisième rencontre plénière des associations de la commune nouvelle, la municipalité a organisé la deuxième édition de ses assises le samedi 26 novembre dernier.

Julien FOSSAY, Didier LIMOGES, François PETETIN, Thierry GUIMARES, Bernard CLAUD et Bernadette MARTIN ont participé à cet évènement.

Outre les annonces de l'exécutif concernant le paiement des salles communales (sous certaines conditions), le paiement du chauffage (idem), les dossiers de demande de subvention pour 2023, les subventions d'investissement(s) et le nouveau dispositif spécial en faveur des sportifs de haut niveau ; la majorité des associations a émis le

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

souhait de la modification du modus operandi de réservation des salles et a relaté les divers dysfonctionnements rencontrés au sein des infrastructures.

V. IDENTITÉ VISUELLE DE LA SEPAM

De manière à marquer son arrivée sur les réseaux sociaux et sur internet, ainsi que pour être reconnaissable des adhérents et habitants, le Président propose aux membres de se doter d'une identité visuelle, à commencer par un logo (qui est proposé à l'assistance).

Quelques modifications colorimétriques et alphabétiques sont proposées et, sous ces conditions, **cette proposition de logo est approuvée à l'unanimité des suffrages (8/8).**

Ce dernier sera apposé sur les lettres, réseaux sociaux, site, affiches et futures manifestations de la SEPAM.

VI. SUBVENTIONS 2023

Le dossier de demande d'une subvention municipale pour l'année 2023 (différent de celui pour 2022, lui-même différent de celui pour 2021) est arrivé début décembre pour une restitution au 15 janvier dernier délai (au lieu de fin février l'année dernière).

Le dossier quasiment finalisé a été présenté par le Président, ce qui fut l'occasion de refaire un point sur la composition et coordonnées des membres des Bureaux, les tarifs des cotisations et les activités et résultats de chaque section ainsi que leurs futurs projets.

En conformité avec la présentation financière effectuée en AGO et aux demandes préalables des sections, une demande de subvention communale de **72 196,00 €** sera formulée au conseil municipal.

Cette demande se décompose en 3 parties :

- **61 196,00 €** pour le fonctionnement des 7 sections (répartis en fonction des demandes de ces dernières)
- **10 000,00 €** pour les charges fixes annuelles de la SEPAM (cabinet comptable, assurances, frais de banque, SIMT, paiement des salariés)
- **1 000,00 €** pour la manifestation relative au 70e anniversaire de la SEPAM (mai ou juin 2023).

La subvention auprès du **Conseil départemental** s'élèverait également à 7 000,00€ et une subvention exceptionnelle sera demandée au **Conseil régional** de 3 000,00€ pour le 70e anniversaire — dans le cadre de son dispositif d'aide aux manifestations sportives.

Le Président émet quelques réserves quant à l'attribution totale de la subvention communale et indique qu'il va fonder en documentation les besoins de cette dernière en fournissant l'intégralité des éléments et fichiers internes pour ne pas qu'un manque de travail ou de transparence ne soit reproché par l'exécutif (comme cela avait été indiqué en 2021).

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

VII. FERMETURE DÉFINITIVE DU COMPTE « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE »

Depuis 2018, le compte de la Société Générale n'est plus utilisé au profit de celui du Crédit Mutuel. La caisse locale, en dépit du dépôt du PV de l'AGO de novembre 2019 statuant le souhait du comité directeur de sa fermeture définitive, n'a pas procédé correctement à la fermeture du compte. En effet, malgré le versement du solde restant sur ce dernier sur celui du Crédit Mutuel, il n'a pas été clôturé et conséquemment laissé en sommeil.

Durant 3 années, les frais bancaires habituels se sont donc appliqués sur ce compte dont le solde a été rendu nul en 2019.

Ce dernier étant actuellement débiteur de près de 400,00€, le Président a indiqué qu'il avait formulé une nouvelle demande de fermeture de compte et d'annulation de la créance auprès du Directeur de la caisse locale – en conformité avec le dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale déposé par son prédécesseur Didier LIMOGES.

La « complexité » supplémentaire pour la banque est que, comme le PV a été remis en mains propres à notre ancien banquier et qu'aucune preuve de dépôt n'a été remise, il est impossible de dater ni de prouver ce dépôt en caisse

La caisse locale n'a pas encore donné de retour à date de la réunion mais le Directeur a stipulé que cette décision allait certainement être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la Caisse.

Il est ainsi unanimement convenu que, quelle que soit la décision de la Caisse locale de la Société Générale de Moret-sur-Loing, la créance ne serait pas payée puisque les incidents afférant au compte relèvent de l'entière responsabilité de la banque qui n'a pas procédé en bonne et due forme à la fermeture de l'ancien compte de la SEPAM (8/8).

VIII. AMÉNAGEMENTS DU SIÈGE DE LA SEPAM

De manière à poursuivre l'implantation de la SEPAM à son nouveau siège sis 1, rue des Gros, le Président propose de continuer l'aménagement des locaux initié par son prédécesseur en y ajoutant des photos, décorations, plantes et banderoles aux couleurs de l'association – et ce pour un coût raisonnable.

Les locaux appartenant à la Ville, cette dernière avait indiqué lors de leur mise à disposition qu'une isolation par l'extérieur serait effectuée. Aucune modification n'ayant été constatée depuis 18 mois et l'état des peintures des murs extérieurs se dégradant, le Président propose d'ouvrir une discussion avec la Direction du C.E.S. A. Sisley de manière que leur classe artistique profite des murs des locaux pour en repeindre une partie sous la forme d'une fresque sportive – comme cela a déjà été fait sur d'autres bâtiments (comme d'anciens transformateurs électriques).

Il est également suggéré de repeindre les grilles parallèles au siège qui se dégradent beaucoup – tout en précisant que ces travaux ne sont ni urgents, ni prioritaires et qu'ils dépendraient également des conditions financières à venir de la SEPAM.

Ces propositions sont bien accueillies par les membres (8/8).

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

IX. ACHATS DE FONCTIONNEMENT

De manière à ne plus dépendre des services municipaux concernant le prêt d'un vidéoprojecteur et d'un écran blanc pour les évènements statutaires ou autres (comme cela avait été le cas à nos dépends lors de la dernière AGO), il est proposé d'investir dans l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran blanc amovible.

Cet investissement servirait également à toutes les sections qui en auraient le besoin pour des réunions ou évènements.

La proposition est unanimement approuvée (8/8) et les membres du Bureau se satisfont de cet achat.

X. SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA SEPAM

Dans le cadre du soixante-dixième anniversaire du dépôt des statuts de la SEPAM, le Président propose qu'une manifestation marquante et centrale soit organisée au mois de mai ou au mois de juin (date à définir) et qui serait marquée par le concours de toutes les sections – sur un seul et même site et durant une période donnée (une demi-journée ou une journée). La manifestation serait ouverte à tous (adhérents et extérieurs) et permettrait à de potentiels nouveaux adhérents de découvrir chaque pratique proposée par la SEPAM, une véritable vitrine pour le sport morétain à quelques semaines de la saison suivante.

Il est également proposé que les manifestations organisées en interne des sections en 2023 soient consacrées aux 70 ans de la SEPAM (comme le traditionnel Challenge de la section Basket, le tournoi de Football ou encore l'éventuelle création d'un Challenge ZANAROFF pour la section Boule Sportive (qui pourrait être soutenue par le Bureau de la SEPAM puisque c'est une proposition de ce dernier)).

Le Président s'engage à fournir – début janvier – un schéma directeur pour 2023 concernant l'organisation et la déclinaison du dispositif anniversaire exceptionnel – qui ne saurait être organisé par ailleurs sans l'aide financière des collectivités territoriales.

XI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 & REPAS DE LA SEPAM

Dans la continuité du dispositif anniversaire de la SEPAM, en raison de la célébration de sa 70e Assemblée Générale et pour faire renaître le dispositif de remise de récompenses aux sportifs et bénévoles (« Les Trophées MLO » ayant été abandonnés depuis 2020), le Président propose que l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 soit couplée avec une soirée exceptionnelle de remise de récompenses à tous les sportifs et bénévoles s'étant illustrés durant la saison 2022/2023 (et les saisons antérieures).

La soirée, à laquelle seraient invités les adhérents, familles, élus et habitants, s'achèverait par un vin d'honneur.

Le déroulement de cette manifestation (dont la salle est nonobstant déjà réservée au 16/11/2023) sera également inscrit et étayé au schéma directeur des 70 ans de la SEPAM.

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

Concernant le traditionnel repas du comité directeur de la SEPAM, mis en sommeil en raison de la crise pandémique et de la baisse des subventions communales, n'a pas été honoré depuis 2019.

Comme cela avait été proposé lors de la précédente saison, une date a été réservée pour remettre au bout du jour ce repas qui est un moment extrêmement convivial, festif et fédérateur.

Ce repas était également l'occasion de remercier les membres du comité directeur pour leur investissement en interne des sections puisque la SEPAM finançait intégralement ce dernier.

C'est pourquoi le Président avertit sur le fait que ce repas ne saurait être maintenu si les conditions financières de l'association ne le permettent pas (en raison d'une subvention n'était pas pleinement satisfaite par la demande) – la priorité étant accordée à la fête de la SEPAM ainsi qu'à son AGO.

***Annie BIANCHI propose que, si la SEPAM ne peut subvenir au financement de ce repas, chaque convive y contribue. Julien FOSSAY retient l'idée et remet la discussion de l'organisation du repas de la SEPAM au prochain comité directeur.**

XII. VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

De manière à faire respecter ce qui a été adopté en Assemblée Générale élective, et en dépit de candidature, Julien FOSSAY propose – en sus de ses fonctions de Président – de remplir les tâches et fonctions statutaires prévues pour le Secrétaire général de l'association.

Le poste n'ayant pas été pourvu lors de la dernière AGO élective du 17 novembre, il convient de satisfaire les missions prévues dans les statuts pour ce poste. De manière à respecter les textes fondateurs de la SEPAM et en assurer la continuité administrative, le Président propose de « faire fonction » de Secrétaire général durant la vacance du poste.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des suffrages (8/8).

***Le Président s'engage également à envoyer début janvier 2023 un organigramme complet de l'administration générale de la SEPAM, de manière à en avoir une vue d'ensemble.**

XIII. MISE EN PLACE DE POUVOIRS POUR LES COMITÉS DIRECTEURS

Afin que l'intégralité des membres du Comité Directeur de la SEPAM soient représentés à chaque réunion de ce dernier, le Président propose de mettre en place des pouvoirs qui seraient donnés à des homologues pouvant représenter un absent.

Sur le régime de la limitation d'un pouvoir par personne, ce dispositif se calquerait sur celui déjà effectif pour les Assemblées Générales.

Le Président précise que le dispositif s'adressait particulièrement aux membres de droit de la SEPAM (conseillers municipaux) qui ne sont pas tous très assidus, en particulier Madame Anne Grau qui n'a participé à aucune réunion du comité directeur ni aucune Assemblée Générale depuis sa nomination en conseil municipal en juillet 2020.

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des suffrages (8/8).

<u>Élément nouveau – (non échangé durant la réunion) :</u> Anne Grau a présenté par lettre simple sa démission de ses fonctions de membre de droit du comité directeur (interprété comme tel puisqu'il était renseigné « conseillère déléguée à la SEPAM » dans sa lettre – ce qui n'existe pas) à la présidence de la SEPAM.

Le Président n'a pas répondu au courrier d'Anne Grau mais a directement interpellé le Maire (qui aurait dû être récipiendaire du courrier (dont il ignorait par ailleurs l'envoi)) puisqu'il lui revient – conformément aux statuts – de désigner un remplaçant à Anne Grau en tant que membre du droit émanant du conseil municipal…

XIV. ÉLÉMENTS DIVERS

De manière à dynamiser certains pôles, notamment celui de la communication, préparer certaines manifestations et aider les bénévoles des sections, le Président propose le recrutement d'un volontaire en Service Civique au sein de la SEPAM.

Ce volontaire ayant été déjà été cherché et trouvé durant les semaines précédant la réunion, il ne reste plus qu'à concrétiser l'embauche.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des suffrages (8/8).

***Le Président précise que le financement du recrutement de ce volontaire s'élèverait à une centaine d'euros par mois durant la mission (dont le contenu technique sera transmis ultérieurement aux membres) de 10 mois et qu'une aide afférente du conseil départemental serait demandée pour ne pas trop porter atteinte au budget annuel de fonctionnement de la SEPAM.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 12.

Le verre de l'amitié est ensuite échangé entre les membres du Bureau de la nouvelle saison et des boules de pétanque personnalisées sont remises à Didier LIMOGES pour le remercier de son engagement au service de la SEPAM (en sus du petit pot surprise qui lui a été préparé précédemment).

Le Président,
faisant fonction de
Secrétaire général,

SPORTS ET PLEIN AIR MORET
MORET sur LOING (S. & M.)

Julien FOSSAY.

SPORTS ET PLEIN AIR de MORET-SUR-LOING
1, rue des Gros — 77250 — Moret-Loing-et-Orvanne
www.sepam.net • contact@sepam.net • 06 09 79 15 55
N° d'agrément jeunesse & sports : AS77890311
N° de SIRET : 38111312500011